

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six septembre, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 19 septembre, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller départemental des Yvelines.

Étaient présents :

Olivier LEBRUN, **Maire**, Louis LE PIVAIN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean BERNICOT, Gwénola TESTON, **Adjoint au Maire**, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Pauline BILLAUDEL, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Bertrand SCHNEIDER, Aélyls CATTÀ, Camille FAULQUE, Jean GUILBERT, Claire GEAY, Daniel DER HAROUTIOUNIAN, Arnaud LANSSELLE, Alexandre MEHEUST, Louis-Joseph FOURNIER, Aurélien MEHEUST, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE, **conseillers municipaux**, formant la majorité des membres en exercice

Absents et Pouvoirs :

Vincent GUILLON a donné pouvoir à Jean-Michel ISSAKIDIS
Laure COTTIN a donné pouvoir à Pauline BILLAUDEL
Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à Philippe GEVREY
Jean-Philippe OLIER a donné pouvoir à Claire GEAY
Isabelle COQUELLE-RICQ a donné pouvoir à Daniel DER HAROUTIOUNIAN
Valérie MAIDON a donné pouvoir à Jean BERNICOT
Arnaud BROSSET a donné pouvoir à Valérie LE DASTUMER
Antoine BRELIÉ – MURRY a donné pouvoir à Patrick OMHOVERE
Livier VENNIN a donné pouvoir à Jean GUILBERT
Suzanne EGAL a donné pouvoir à Benoît FLORENCE

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

DÉSIGNE comme secrétaire de séance Jean BERNICOT

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
27 JUIN 2024 :**

Mr LEBRUN : « Nous commençons par l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024».

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2024.

1) INSTALLATION DE QUATRE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Mr LEBRUN : « Nous avons aujourd'hui trois délibérations relatives à l'installation de quatre nouveaux conseillers municipaux, puisque quatre conseillers municipaux ont donné leur démission. Nous avons reçu les démissions successives de Mme Emmanuelle CERVEAU et de Mme Anne RIMBAUD pour le Groupe « Viroflay c'est vous ». Mme Sandra RIGNUOLO n'a pas souhaité siéger et a présenté sa démission. Nous avons eu alors l'accord de Monsieur Aurélien MEHEUST qui était le suivant de la liste.

Puis Mme FAURE a été sollicitée. Elle n'a pas souhaité siéger et a présenté sa démission. Monsieur Louis - Joseph FOURNIER a accepté d'intégrer le Conseil Municipal.

Concernant la liste « Union pour Viroflay », j'ai reçu la démission de Monsieur Laurent SASSIER qui a racheté une entreprise en Bretagne et de Mme Flore HOFFMANN, étudiante à Lille. Ils seront remplacés par les suivants de la liste : Mme Claire GEAY et Monsieur Daniel DER qui ont accepté l'un et l'autre ce mandat.

Nous procédons à leur installation et à la mise à jour du tableau du Conseil Municipal. Le Préfet a été saisi de ces démissions et de ces nominations et installations.

Nous n'avons pas reçu de commentaires particuliers de sa part. Donc nous pouvons considérer que le Conseil Municipal est installé. Il est au complet à 33 membres.

Y a-t-il des questions ou des remarques particulières sur ce sujet ?

Mr Aurélien MEHEUST : « Je souhaiterais prendre la parole dans le cadre du renouvellement des élus de la liste VCV ».

Mr LEBRUN : « Je vous la donne ».

Mr Aurélien MEHEUST : « Monsieur le Maire, chers collègues, la liste VCV, soucieuse de démocratie locale, a souhaité dès sa naissance donner l'envie et la possibilité d'une véritable implication citoyenne dans la gestion quotidienne de la municipalité et dans la préparation de l'avenir. Depuis 2020, 6 élus VCV ont travaillé, participé, apporté leurs compétences et propositions. Cécile CHOPARD, Patrick OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Emmanuelle CERVEAU et Anne RIMBAUD. Comme en décembre dernier, les deux raisons de démission reflètent les valeurs d'alternance de notre groupe. Il s'agit toujours de permettre au plus grand nombre de colistiers de VCV de vivre l'expérience du Conseil Municipal, des commissions et autres instances. C'est un passage de relais à des équipiers qui vont poursuivre la route, soutenus par l'expérience de leurs prédécesseurs. Forts de nos 811 électeurs, lors des élections municipales de 2020, nous restons convaincus que la liste « Viroflay c'est vous » a su redynamiser l'action de la majorité municipale, dans l'intérêt de tous les Viroflaysiens. Je vous remercie ».

Mr LEBRUN : « C'est une déclaration liminaire. Avant, vous aviez une parité hommes/femmes. Désormais, il n'y a que des hommes dans votre liste, ce que je regrette.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Louis-Joseph FOURNIER, Monsieur Aurélien MEHEUST, Madame Claire GEAY et Monsieur Daniel DER HAROUTIOUNIAN en qualité de conseillers municipaux.

PREND ACTE de la modification du tableau du Conseil municipal joint en annexe.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2) REMPLACEMENT DE QUATRE ÉLUS DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Mr LEBRUN : « J'ai noté vos différentes suggestions. Je vous propose, dans les commissions municipales.

- **Commission n° 1** : D'intégrer **Claire GEAY** dans la commission n° 1 qui est « Finances – Urbanisme – Travaux ».
- **Commission n° 2** : Monsieur **Daniel DER**, « Enseignement – Jeunesse – Sports ».
- **Commission n° 3** : « Familles – Affaires sociales », Monsieur **Louis-Joseph FOURNIER**.
- Et pour **la Commission n° 4** : Monsieur **Aurélien MEHEUST**.

Je ne vous redonne pas la composition complète de ces commissions, il s'agit du remplacement un pour un, sans qu'il n'y ait de modifications complémentaires, dans la composition de ces commissions. Je rappelle que ces commissions se réunissent toujours quelques jours avant la séance du Conseil Municipal ».

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DÉCIDE que Monsieur Louis-Joseph FOURNIER, Monsieur Aurélien MEHEUST, Madame Claire GEAY et Monsieur Daniel DER HAROUTIOUNIAN sont membres des commissions.

- Pour la Commission n° 1 « Finances – Urbanisme – Travaux » : Claire GEAY
- Pour la Commission n° 2 « Enseignement – Jeunesse – Sports » : Monsieur Daniel DER HAROUTIOUNIAN
- Pour la Commission n° 3 « Famille – Affaires sociales » : Monsieur Louis-Joseph FOURNIER
- Pour la Commission n° 4 « Animation » : Monsieur Aurélien MEHEUST

DIT que la Commission n° 1 « Finances – Urbanisme – Travaux », est composée de :
M. Jean-Michel ISSAKIDIS ; M. Jean-Philippe OLIER ; M. Louis LE PIVAIN ; M. Jean BERNICOT ;
Mme Isabelle COQUELLE-RICQ ; M. Philippe GEVREY ; M. Antoine BRELIER-MURRY ;
Mme Valérie MAIDON ; Mme Claire GEAY, M. Arnaud LANSELLE ; Mme Suzanne EGAL

DIT que la Commission n° 2 « Enseignement – Jeunesse – Sports » est composée de :
Mme Gwenola TESTON ; Mme Pauline BILLAUDEL ; Mme Paola PILICHIEWICZ ; Mme Valérie LE
DASTUMER ; M. Arnaud BROSSET ; M. Jean GUILBERT ; M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN ;
M. Alexandre MEHEUST ; M. Benoît FLORENCE

DIT que la Commission n° 3 « Famille – Affaires sociales » est composée de : Mme Laure COTTIN ;
Mme Pauline BILLAUDEL ; M. Livier VENNIN ; Mme Aelys CATTÀ ; Mme Camille FAULQUE ;
M. Arnaud BROSSET ; Mme Valérie LE DASTUMER ; Louis-Joseph FOURNIER ; Mme Elke SUBERKRUB

DIT que la Commission n° 4 « Animation » est ainsi composée de : Mme Jane-Marie HERMANN ;
M. Vincent GUILLON ; Mme Christine CARON ; M. Jean GUILBERT ; Mme Camille FAULQUE ;
M. Patrick OMHOVERE ; M. Bertrand SCHNEIDER ; M. Aurélien MEHEUST ; M. Benoît FLORENCE

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

3) DÉSIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SUITE À LA DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Mr LEBRUN : « Madame RIMBAUD, de la liste « Viroflay c'est vous » était également élue au Conseil d'Administration du CCAS, Centre Communal d'Action Sociale. Il s'agit donc de la remplacer.

Nous avons un mode de scrutin particulier, un scrutin par listes. Si les différents groupes déposaient chacun une liste, il y aurait au moins un des groupes de cette salle qui n'aurait pas de place au CCAS, compte tenu du nombre de postes réglementaires.

Je vous propose, comme nous le faisons habituellement, de pouvoir déposer une liste bloquée, c'est-à-dire une liste complète, sur laquelle nous proposons de voter et dans laquelle nous aurions sur les 6 Conseillers Municipaux élus : Mme Laure COTTIN, Mme Gwénola TESTON ; Mme Aelys CATTÀ ; M. Livier VENNIN ; M. Louis-Joseph FOURNIER ; Mme Elke SUBERKRUB. Comme cela, chacun peut y siéger et nous faisons jouer également la démocratie locale, puisque c'est une amélioration par rapport à ce que prévoit la loi.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

DÉCIDE du dépôt des candidatures en séance auprès de Monsieur le Maire.

DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret.

La liste suivante a déposé sa candidature :

1) Mme Laure COTTIN, 2) Mme Gwénola TESTON ; 3) Mme Aelys CATTÀ ; 4) M. Livier VENNIN ; 5) M. Louis-Joseph FOURNIER ; 6) Mme Elke SUBERKRUB.

Après un vote à main levée les résultats sont les suivants :

- membres du conseil municipal ayant pris part au vote : 33
- abstentions : 0
- nombre de suffrages remportés les candidats : 33
- majorité absolue : 17

DÉSIGNE pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS, en tant que représentants de la commune :

1) Mme Laure COTTIN, 2) Mme Gwénola TESTON ; 3) Mme Aelys CATTÀ ; 4) M. Livier VENNIN ; 5) M. Louis-Joseph FOURNIER ; 6) Mme Elke SUBERKRUB.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

4) ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES – BUDGET VILLE - EXERCICE 2024

Mr ISSAKIDIS : « L'essentiel de la délibération vous est présenté à l'écran. On y retrouve à la fois ces créances en non-valeur, pour un total de 1 828 € et des créances éteintes pour 40 012 €.

Nous relevons une différence notable entre les deux types de créances : la première résulte de l'impact de 20 débiteurs, les 1 828 € incluant 2 sociétés et 18 particuliers ; la deuxième, est une créance éteinte du fait du dépôt de bilan d'une entreprise, qui ne s'est pas acquittée du montant lié à une occupation du domaine public. Pour finir de purger ces comptes, il nous est demandé d'acter ces créances admises en non-valeur et créances éteintes ».

La commission n° 1 « Finances, urbanisme, travaux » entendue le 24 septembre 2024, Monsieur Jean-Michel ISSAKIDIS rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DÉCIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes impayés d'un montant global de 41 841,65 €, dont 1 828,72 € au titre de créances admises en non-valeur (6541) et 40 012,93 € au titre de créances éteintes (6542), selon les documents joints en annexe.

DÉCIDE que la dépense correspondante sera prélevée au Budget 2024.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

5) DEMANDE PAR VERSAILLES HABITAT DU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE

Mr ISSAKIDIS : « Monsieur le Maire et vous tous mes chers collègues, le projet pour lequel il est demandé une subvention d'équilibre concerne le programme immobilier au 108/110 avenue du Général Leclerc, porté par Versailles Habitat et qui fait suite à des difficultés de financement initial.

Pour mémoire, en avril dernier, nous avons acté une garantie d'emprunt à hauteur de 1 798 000 €. Il est avéré qu'entre-temps, les modalités de financement de ce projet n'ont pas pu être réunies. Nous avons alors demandé un effort conjoint, à la fois de Versailles Habitat et des différents intervenants impliqués dans la réalisation de ce programme et il vous est proposé d'accepter de verser une subvention d'un montant de 200 000 € en plus de la garantie d'emprunt».

Mr LEBRUN : « Je précise qu'effectivement le désengagement du Conseil Départemental est lié à ses grandes difficultés financières, liées uniquement à la crise de l'immobilier que traverse la France et encore plus l'Île-de-France et les Yvelines. Le Conseil Départemental a perdu en deux ans, 20 % de ses recettes sur un total de 1,2 milliard d'€. Je vous laisse faire le calcul.

La plupart des robinets sont désormais fermés. La subvention que le Conseil Départemental devait allouer à Versailles Habitat était en dehors de son champ de compétences réglementaire. Tout ce qui n'est plus réglementaire est désormais clos le temps que le Département se refasse une santé financière, en espérant que le marché de l'immobilier puisse reprendre.

Ces difficultés financières liées à la diminution des droits de mutation, touchent aussi les communes. Viroflay va perdre entre 40 et 50 % des droits de mutation que nous avions l'année précédente. Tous les départements d'Île-de-France subissent ce même revirement financier.

La Commission n° 1 « Finances – Urbanisme – Travaux » entendue le 24 septembre 2024,
Monsieur Jean-Michel ISSAKIDIS rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DÉCIDE d'accorder à la société Versailles Habitat OPH – domiciliée 8 rue Saint-Nicolas à Versailles – une subvention d'un montant de 200 000 € pour l'opération de transformation de bureaux en 32 logements locatifs sociaux situés 108-11 avenue du général Leclerc à Viroflay.

DÉCIDE de verser 50 % de la subvention au démarrage des travaux et 50 % à leur achèvement.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

6) CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE VIROFLAY ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – PROCÉDURE DE RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES

Mr ISSAKIDIS : « L'échéance des contrats d'assurance à renouveler, concomitamment entre la Ville et le CCAS arrive au 31 décembre. Il nous est proposé de grouper nos forces pour avoir un contrat commun ».

La commission n° 1 « Finances, urbanisme, travaux » entendue le 24 septembre 2024,

Monsieur Jean-Michel ISSAKIDIS, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DÉCIDE de constituer un groupement de commandes entre la Commune et le CCAS, ayant pour objet la passation des contrats d'assurance, en application de l'article L.2124-2 du code de la commande publique, dans les conditions présentées ci-dessus.

ACCEPTTE que la Commune soit désignée comme coordonnateur du groupement.

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, telle qu'annexée à la présente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

7) AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL

Mr BERNICOT : « Dans le cadre de sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat, Versailles Grand Parc (V.G.P.) est chargée d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre le programme local de l'habitat intercommunal sur son territoire. C'est un document qui définit, pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser la mixité

sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en équilibrant et diversifiant de l'offre de logement.

Son élaboration a été menée en concertation avec les communes, les partenaires et tous les acteurs locaux. Le PLHi (Programme Local de l'Habitat intercommunal) intègre évidemment les difficultés mises en lumière par l'étude foncière, à savoir une très forte raréfaction de la ressource foncière, d'importantes contraintes patrimoniales et naturelles et une complexité de la mobilisation du foncier de l'État.

De même les effets de la crise immobilière actuelle pèsent très fort sur le territoire de VGP déjà tendu.

Il s'agit d'opérations immobilières difficiles à équilibrer, voire à l'arrêt en raison de la pénurie de foncier à un prix abordable et une hausse des taux d'intérêt.

Dans ce contexte, la stratégie de VGP s'appuie sur les politiques communales à l'œuvre et est portée par les élus qui souhaitent des objectifs réalistes en matière de production de logements.

Le PLHi doit également accompagner les communes pour remplir leurs obligations au regard de la loi SRU. Il reprend les objectifs quantitatifs pour les communes déficitaires comme Viroflay.

Le PLHi s'appuie sur trois grandes orientations qui se déclinent en 11 actions :

- D'abord un stock de conditions de réussite qui s'appuie notamment sur un Observatoire de l'Habitat et du foncier ainsi que la mise en place d'instances de pilotage et de suivi.
- Deuxièmement un PLHi au service de la qualité d'accueil des ménages avec par exemple la pérennisation des garanties d'emprunts pour les opérations de logements sociaux. La mise en place d'un comité interbailleurs et le renforcement des partenariats, notamment avec l'EPFIF et l'OFS permet la en place d'un guichet unique départemental.
- Troisième orientation, un PLHi à l'écoute des enjeux solidaires avec notamment la poursuite des travaux engagés avec la Conférence Internationale du Logement copilotée par VGP et l'État et l'engagement d'un partenariat sur les logements des actifs avec les entreprises locales.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner un avis sur le projet de PLHi 2024/2030 de VGP ».

Mr LEBRUN : « Le Conseil Communautaire ayant déjà voté et donné un avis sur ce PLHi, les communes sont invitées à donner un avis dans le délai de deux mois, qui a été prolongé par VGP, jusqu'à mi-octobre. Ce n'est pas une obligation. Si les villes ne délibèrent pas, l'avis des villes est considéré comme favorable. J'ai considéré que cela était pertinent de pouvoir présenter ce PLHi, que vous puissiez en avoir connaissance, pour pouvoir justement avoir l'ensemble des éléments à votre disposition.»

Mr FLORENCE : « C'est avec satisfaction que nous voyons qu'un nouveau Plan Local de l'Habitat intercommunal (PLHi), est enfin proposé par VGP.

Nous rappelons que le dernier s'était terminé en 2017 et que depuis, nous avons régulièrement demandé à quel moment VGP établirait un nouveau plan.

Ce plan fait suite à un travail de diagnostic des capacités et des besoins sur les communes de VGP et fixe les actions/objectifs pour 6 ans, de 2024 à 2030. Il est donc essentiel.

Ces documents sont riches et mériteraient d'être largement présentés et commentés dans ce Conseil. Comment accepter les transformations de notre environnement urbain, sans comprendre les besoins à satisfaire ; sans comprendre les problématiques ; sans en connaître les objectifs ?

L'acceptation de ces changements par la population dépend de cette connaissance.

En revanche, nous regrettons d'être sollicités pour donner un avis sur un dossier documenté de 200 pages dans un délai aussi court et cela nous amènera à nous abstenir.

Néanmoins, nous ferons quelques observations.

Les actions prévues sont intéressantes. Le cadre réglementaire fixe la répartition des logements sociaux avec au moins 30 % en PLAI pour les plus modestes au + 30 % au PLS/BRS pour les demandeurs les plus aisés et le reste en BRS. Le PLHi s'intègre donc dans ce cadre.

Cependant, toutes les études sur le logement confirment que l'offre de logement très abordable, donc en PLAI est très inférieure aux besoins. Ceci s'observe concrètement à Viroflay, où plus de 50 % des demandeurs sont de niveau PLAI et ne trouvent pas de solution.

Sans attendre le rapprochement qui correspond à l'action n° 8, entre les observations de la commission intercommunale du logement et la programmation du plan, on sait déjà qu'il est en écart avec les besoins. On peut donc regretter qu'aucune action ne soit spécifiquement orientée vers le développement du parc le plus abordable, ce qui devrait être notre préoccupation majeure.

On a vu, lors de la délibération n° 5 au sujet du financement de la réalisation de 32 logements sociaux au 108/110 avenue du Général Leclerc, que le Département se désengageait de sa contribution du projet, alors que par ailleurs, il met son énergie dans le développement des BRS.

Dans les actions prévues, l'action 4, qui vise à augmenter l'enveloppe de garantie de VGP est une bonne chose. On a souvent évoqué ici l'ampleur des garanties d'emprunts accordée par la Ville extrêmement élevée par rapport à ses ressources.

L'action 7 concernant la précarité énergétique et les logements insalubres est également à souligner. La capacité des habitants à se loger dignement dépend non seulement de logements sociaux, mais également des logements disponibles dans le parc privé et nous trouvons important que la collectivité se préoccupe des situations à risque, sur le parc privé, en lien avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Nous trouverions naturel que VGP adhère au dispositif de Veille et Observatoire des Copropriétés, dit VOC. Nous vous remercions pour votre attention ».

Mr LEBRUN : « Je vous remercie du remerciement de présenter ce PLHi qui a un peu traîné.

Quand je dis « On » c'est l'ensemble des maires de Versailles Grand Parc, compte tenu de la pression infernale qu'a mise l'État sur les PLHi précédents.

Je rappelle que l'État nous avait dit, sur le premier PLHi, qu'il fallait un rythme de 1 000 constructions de logements par an sur Versailles Grand Parc.

Le second PLHi, a été évalué à 1 500 et nous avons accepté ce PLHi uniquement à partir du moment où l'État mettait à disposition les terrains dont il dispose pour construire les 500 complémentaires par rapport aux 1 000 du PLHi précédent.

Là aussi, l'État n'est pas toujours très cohérent dans ses actions et la plupart du temps, lorsqu'il a des terrains, il a du mal à les céder, notamment pour faire du logement social.

Nous avons beaucoup d'exemples dans Versailles Grand Parc où l'État a cherché à maximiser la ressource liée à la vente de ces terrains, plutôt que maximiser le nombre de logements sociaux à y construire. C'est paradoxal, mais c'est comme cela.

Ce PLHi, comme vous le dites, est assez complet. Il y a un certain nombre d'actions, un certain nombre d'objectifs qui sont définis.

Nous venons de terminer le PLHi, alors que la crise immobilière commençait à poindre son nez.

Je rappelle aussi que nous avons signé des contrats de mixité sociale, comme 3 communes de VGP dans lesquelles nous avons fixé nous-mêmes des objectifs en termes de constructions de logements sociaux.

Mais compte-tenu de la crise actuelle, nous n'avons absolument pas la certitude d'aller jusqu'au bout en espérant que les Préfets sauront reconnaître que la période n'est pas au beau fixe pour la construction de logement social, mais également de logement privé.

Vous regrettez que le Conseil Départemental des Yvelines se désengage des financements du logement social, mais qu'en même temps, il met son énergie dans le développement de BRS.

Ce n'est pas tout à fait vrai. Du temps où les finances étaient satisfaisantes, le Département a mis beaucoup d'argent dans le développement du BRS, en créant un Office Foncier Solidaire dans les Yvelines.

Je peux vous dire que nous avons largement revu, au niveau de cet office foncier, les objectifs à la baisse, en divisant par deux les possibilités de construction de BRS dans les Yvelines, du fait de cette crise immobilière.

La crise nous a rattrapés et nous sommes à égalité pour la question du logement social et du BRS.

Je rappelle que le Département des Yvelines a engagé depuis des années des efforts considérables. Il est le seul département en France à avoir engagé des sommes aussi importantes dans le domaine du logement et du logement social pour favoriser la production de logements.

Vous parliez de communication, d'acceptation vis-à-vis de la population du logement social notamment, mais pas que. Lors du Facebook live hier soir, l'une des personnes en ligne disait : « *Mais il y a trop de logement social à Viroflay* ».

On est à 18,43 %.

Ou alors « *Il y a trop de constructions de logements sur Viroflay* ».

Je pense que tout le monde peut entendre, dans les médias, le fait que l'on traverse une crise de logements, mais qu'il y a également une pénurie de logements en France. Nous comptons évidemment sur les promoteurs et notamment aussi sur les bailleurs sociaux pour essayer d'avancer et de le faire, de façon harmonieuse, sans déséquilibrer la Ville. Là est le sujet.

Les Maires sont très attachés à leur ville et à leur équilibre, aux équipements publics qui vont avec les logements et qui seront proposés aux futurs habitants.

Je rappelle aussi que si une ville ne construit pas, elle perd la population. C'est inévitable : il y a 50 ans, le nombre d'habitants par logement était de 3. Il est passé à 2,3 aujourd'hui, et il va tendre à 2,1 dans les années à venir.

Si l'on ne construit pas, l'on perd de la population et une ville qui perd de la population, c'est une ville qui meurt, qui vieillit et ses commerces s'en vont.

La construction est impérative, que cela plaise ou non à un certain nombre de personnes.

Après, l'esthétique peut ne pas plaire, l'architecture peut ne pas plaire non plus ; néanmoins, on est obligé de construire car nous avons un engagement moral de pouvoir loger les personnes qui ont besoin d'être logées.

Je voulais faire ce petit rappel, parce que je pense que beaucoup de nos compatriotes ne savent pas, ou ne veulent pas entendre les difficultés qui se posent. Et si on peut construire ailleurs, ce n'est pas plus mal.»

La commission n° 1 « Finances, urbanisme, travaux » entendue le 24 septembre 2024,
Monsieur Jean BERNICOT, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À LA MAJORITÉ des suffrages exprimés

Par 30 voix POUR : Olivier LEBRUN, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Gwénola TESTON, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Pauline BILLAUDEL, Isabelle COQUELLE-RICQ, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Valérie MAIDON, Bertrand SCHNEIDER, Aélyls CATTÀ, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Livier VENNIN, Jean GUILBERT, Claire GEAY, Daniel DER HAROUTIOUNIAN, Arnaud LANSELLE, Alexandre MEHEUST, Louis-Joseph FOURNIER, Aurélien MEHEUST

Par 3 voix ABSTENTION : Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

DONNE un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) 2024-2030 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, présenté en détail en annexe.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

8) TRANSFERT DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE CHALEUR ET DE FROID (GÉOTHERMIE) AU SIGEIF

Mr LEBRUN : « Il s'agit de transférer la compétence en matière de distribution publique de chaleur et de froid, ça marche ensemble. On transfère cette compétence que détient la Ville au profit du SIGEIF, le Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Électricité en Île-de-France.

Ce sujet a été débattu lors d'une réunion de la commission plénière avec l'ensemble des élus du Conseil Municipal, en séance non publique, dans laquelle on avait parcouru l'ensemble des projets de la Ville dont le projet de géothermie.

Ce projet concernait d'abord Chaville et Viroflay, Sèvres et Ville-d'Avray nous ont rejoint après.

Pour pouvoir aller jusqu'au bout de la démarche et notamment poursuivre les études et lancer une phase opérationnelle, nous devons exercer nous-mêmes cette compétence. Quand je dis nous-mêmes, ce sont les communes. Nous pouvons aussi transférer cette compétence à un acteur qui possède justement l'ensemble des connaissances et des compétences pour exercer cette distribution publique de chaleur et de froid.

Pour ce faire, nous avons choisi le SIGEIF qui lancera un certain nombre d'études, pour ensuite aboutir à la définition d'une convention de Délégation de Service Public ».

Mme SÜBERKRÜB : « La création d'un réseau de chaleur sur les communes de Chaville, Viroflay, Sèvres et Ville-d'Avray est un très beau projet que nous soutenons. Les résidences avec un chauffage collectif seront certainement intéressées de se raccorder à ce réseau. Est-il prévu d'informer rapidement les Conseils Syndicaux et les Syndics de ces résidences pour qu'ils puissent prévoir en avance pour adhérer au réseau de chaleur lorsque leur contrat actuel arrivera à sa fin ? Est-ce que toutes les résidences avec un chauffage collectif à Viroflay pourront être raccordées au réseau de chaleur ? Et si oui, à partir de quelle date ? ».

Mr LEBRUN : « La question de Monsieur MEHEUST et je répondrai globalement aux différentes questions ».

Mr MEHEUST : « Nous tenons tout d'abord à approuver le choix de la Ville de Viroflay, ainsi que Chaville, Sèvres et Ville-d'Avray, d'étudier la faisabilité d'un ambitieux projet de géothermie pour chauffer leurs habitants. Cela s'inscrit dans les actions écologiques portées par notre liste « Viroflay c'est vous ». Nous tenons à appuyer la nécessaire validation d'un projet aussi impactant pour la Ville, aussi bien en termes de travaux de voirie que de budget, via une concertation avec les habitants, le plus tôt possible. Merci pour votre attention ».

Mr LEBRUN : « Je vais essayer de répondre à ces différentes questions ou suggestions.

Nous en sommes aux prémices. Nous avons fait une étude un peu poussée sur les différents points de distribution possible sur les différentes villes.

Seules les copropriétés seraient éligibles, c'est-à-dire celles qui disposent d'un chauffage central ; les copropriétés chauffées à l'électricité ne sont pas éligibles sauf si elles mettent elles-mêmes en place un système de chauffage central. Donc toutes les copropriétés ne pourront pas être raccordées : seules celles qui sont avec une chaudière centrale et une distribution de l'eau, dans les différents appartements, pourront l'être.

Le cabinet mandaté a étudié toutes les différentes copropriétés et a dressé un nombre potentiel de clients au sein des différentes copropriétés en nombre suffisant pour absorber les coûts d'investissement et les coûts de fonctionnement.

Nous avons pris l'hypothèse selon laquelle 30 % ne vont pas y adhérer parmi celles qui sont éligibles et les 70 % le feront. Il n'est pas dit que l'on aille dans toutes les rues de Viroflay pour aller chercher toutes les copropriétés éligibles.

Là aussi, il y a un rapport qui est fait entre le coût de l'investissement du génie civil pour aller raccorder une copropriété.

Sur la question de prévenir les copropriétés, nous allons le faire, évidemment. Nous sommes au début du process, et nous avons déjà commencé à communiquer un peu sur le sujet. Nous allons avec Valérie LE DASTUMER, débiter un travail d'information et de communication vers les copropriétés.

Selon le calendrier, le 4^{ème} trimestre 2029 verra la mise en service de la géothermie et la 1^{ère} phase de développement du réseau soit dans 5 ans !

Le développement du réseau se traduit par l'installation de deux gros tuyaux sous les voiries, qui nécessitent beaucoup de travaux de génie civil qui doivent se combiner avec nos propres travaux de voirie.

Chaville a déjà un réseau de chauffage urbain, et la centrale principale pré-étudiée est plutôt à la limite de Chaville et Sèvres. Nous allons étudier la possibilité d'en mettre une deuxième sur le délaissé qui appartient au Conseil Départemental à l'entrée du tramway vers la descente de Vélizy.

Comme nous le faisons de façon traditionnelle, dès qu'il y a des travaux dans une rue nous en informons les habitants, nous les réunissons, parfois sur des choix à faire, quelle essence d'arbres, comment nous voulons configurer la rue.

Concernant la géothermie, les tuyaux qui vont passer dans une rue ne vont pas desservir les pavillons, mais desserviront les collectifs. Il y aura un peu de pédagogie à faire et je compte sur l'ensemble des élus du Conseil Municipal actuels pour arriver à convaincre les personnes devant lesquelles les travaux se passent de prendre leur mal en patience. Nous sommes toujours contents quand les travaux sont finis, mais nous ne sommes pas contents quand les travaux se déroulent. Il n'y a pas de question sur le budget. Les Villes ne sont pas concernées. Elles ne vont pas mettre le moindre euro puisque le concessionnaire sera en charge de la construction des centrales de géothermie, de la construction du réseau, de son déploiement et après la commercialisation de cette chaleur.

Dans le cadre d'une délégation de service public, les risques financiers sont pris en charge par le délégataire. L'ADEME subventionne aussi de façon importante les réseaux de chaleur à hauteur de 30 %. Le coût total avoisine les 130 millions d'euros. Il y a une urgence à commencer assez rapidement, de façon anticipée à Chaville, puisque Chaville va avoir des travaux de voirie sur l'avenue Roger Salengro faits par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, dans le cadre de la restructuration de cette avenue ».

La commission n° 1 « Finances, urbanisme, travaux » entendue le 24 septembre 2024,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DÉCIDE de transférer sa compétence en matière de distribution publique de chaleur et de froid au Sigeif.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

9) ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS INTÉGRANT LES FONCTIONS

Mr LEBRUN : « Nous devons chaque année actualiser le tableau des effectifs. Le tableau des effectifs qui vous est proposé est différent de celui des années précédentes puisqu'avant, nous avions un tableau des effectifs par filière et par grade. Il nous est demandé dorénavant d'avoir un tableau qui intègre les fonctions en

identifiant chaque personne. Chaque ligne correspond à une personne avec le temps complet, non complet, titulaire ou non titulaire. Ce sont les mêmes distinctions qu'avant, mais il y a un nombre de lignes beaucoup plus important, du fait de l'intégration de ces fonctions. »

Mr FOURNIER : « Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons effectivement quelques questions sur ce tableau des effectifs.

Pourriez-vous quand même nous indiquer quels sont les changements, - je ne parle pas des changements de forme, mais des changements de nombre -, par rapport au tableau précédent, parce que même si nous votons formellement pour le tableau entier, c'est quand même l'évolution du tableau précédent qui nous serait utile ? En gros, en nombre de fonctionnaires, ou par catégorie.

Deuxième question, quelle est la part entre les différents contrats des agents contractuels, puisqu'il y a juste marqué titulaires et contractuels, mais c'est-à-dire entre ceux qui sont en CDI – CDD et vacataires, pour chaque catégorie, et, en particulier, j'ai une question plus précise : pourquoi tous les postes sont à 90 % du temps dans l'animation ? Est-ce que cela reflète que tous les animateurs sont vacataires, ou est-ce que ça correspond à leur emploi du temps ?

Troisième question : Bien que la taille de notre commune ne rende pas obligatoirement leur publication, y a-t-il un suivi des indicateurs « Hommes/Femmes » comme ce que l'on fait dans les entreprises, dans la gestion des effectifs ? Est-ce que vous pouvez me dire quelle est la situation de Viroflay sur ce sujet ?

Quatrième question : Quelle est la proportion des postes titulaires sur le tableau, qui sont actuellement occupés par un contractuel ? Et, en particulier, est-ce que la municipalité a des difficultés à pourvoir ces postes ?

Et, enfin, dernière question et remarque : Dans certaines catégories « Animation – Art et divers agents techniques », la proportion des contractuels est importante, même dans le cadre d'un juste compromis entre la limitation de ma dépense publique et emploi des fonctionnaires. Il ne nous paraît pas souhaitable de créer de la précarité, quand on emploie des personnes au service de la population et donc, la question : est-ce que dans ces catégories, eux-mêmes depuis plusieurs années, se voient bien proposer un CDI ? Je vous remercie ».

Mr LEBRUN : « Je ne vais pas pouvoir répondre à toutes les questions, car certaines sont extrêmement pointues, mais je rappelle que les commissions qui se passent en amont du Conseil Municipal, sont là aussi pour poser des questions plus techniques, pour lesquelles la réponse peut vous être donnée avant le Conseil Municipal. Nous avons noté les questions, on vous répondra sur les questions plus précises.

Je vais vous répondre plus sur les questions d'ordre général. Est-ce qu'on a des difficultés à pourvoir les postes ? Oui. Pas tant que cela, mais oui, on a des difficultés et il se trouve qu'il y a un certain nombre de postes sur lesquels, arriver à avoir un titulaire fonctionnaire, c'est quasiment impossible, comme les postes techniques et informatiques.

Effectivement, on recrute des contractuels et je peux vous dire que nous respectons strictement les règles qui sont établies, notamment la reconduction dans un temps encadré. Vous savez que l'on peut avoir trois années reconductibles. Nous sommes amenés aussi à transformer un CDD en CDI.

Il y a d'autres secteurs, comme l'urbanisme, où il est compliqué de recruter des instructeurs titulaires.

Sur la question de l'indicateur égalité hommes/femmes, effectivement, nous ne sommes pas concernés par ce type d'indicateur, mais je peux vous dire que si nous faisons le calcul, on aurait beaucoup plus de femmes que d'hommes. Il faudrait rééquilibrer en recrutant des hommes. Mais c'est quasi impossible. On réunissait mardi soir les personnels de crèche, et j'étais le seul homme dans l'assistance. Voilà ! Là, c'est quasi impossible. Il y a beaucoup d'autres secteurs, les ATSEM par exemple qui sont des femmes. Dans la Police Municipale, il y a des femmes et il y a des hommes. J'ai une directrice générale des services, une directrice des services techniques, une directrice de la culture et de la communication, une directrice des grands travaux, une directrice des bâtiments, directrice des affaires économiques, directrice de l'événementiel et du sport, des directrices de crèches qui sont des femmes. En fait, je suis entourée de directrices. Je n'ai aucun homme directeur ? Ah si, Mr GUERRAS qui part dans les mois à venir et qui sera remplacé par une femme. Il est difficile dans la fonction publique d'avoir ce type d'indicateur et on n'en tirerait pas grand-chose en tout cas. Je présente en Conseil Communautaire de Versailles Grand Parc ce type d'indicateur et il y a des filières dans lesquelles il n'y a que des hommes, des filières dans lesquelles il n'y a que des femmes. Le seul indicateur qui pourrait être intéressant, est la question de l'égalité des rémunérations. S'assurer qu'on a bien des rémunérations qui sont équivalentes entre les hommes et les femmes pour de mêmes postes. C'est un sujet sur lequel on est assez attentifs aussi, pour faire en sorte que dans notre échelle de rémunérations il n'y ait pas de disparités sur un même poste occupé par les personnes d'origine et de genre différents».

Mr FOURNIER : « Oui, Monsieur le Maire, en entreprise, l'indice d'égalité hommes/femmes, c'est exactement cette question-là, en fait. Effectivement, l'égalité des rémunérations n'est pas forcément à l'équilibre dans chaque catégorie ».

Mr LEBRUN : « Et ceci étant, à Versailles Grand Parc nous indiquons la répartition hommes/femmes aussi. Mais effectivement, l'égalité de la question des rémunérations, c'est un sujet et je pense qu'il n'y a pas de sujet réellement à Viroflay dans ce domaine ».

Mr FOURNIER : « Alors juste pour préciser, vous avez parlé de commission. Le nouveau tableau des effectifs a été présenté dans une commission ? »

Mr LEBRUN : Pas les sujets de ressources humaines ! mais vous pouvez profiter des commissions pour poser des questions. Cela permet d'avoir des réponses plus précises à vous apporter avant le Conseil Municipal ».

Mr FOURNIER : « Pour la première question, sur celle de l'évolution, par rapport au précédent tableau, ne la connaissant pas, nous nous abstenons, parce que nous ne pouvons pas voter sur quelle évolution est le tableau des effectifs ».

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À LA MAJORITÉ des suffrages exprimés

Par 29 voix POUR : Olivier LEBRUN, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Gwénola TESTON, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Pauline BILLAUDEL, Isabelle COQUELLE-
RICQ, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Valérie MAIDON, Bertrand SCHNEIDER, Aély
CATTÀ, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Livier VENNIN,
Jean GUILBERT, Claire GEAY, Daniel DER HAROUTIOUNIAN, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB,
Benoît FLORENCE

Par 4 voix ABSTENTION : Arnaud LANSSELLE, Alexandre MEHEUST, Louis-Joseph FOURNIER,
Aurélien MEHEUST

DÉCIDE d'actualiser le tableau des effectifs qui prend en compte les emplois, fonctions, disponibilités et détachement qui figurent en annexe.

DÉCIDE que ce tableau prend effet à compter de la publication de la présente délibération.

DÉCIDE que pour les emplois mentionnés, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel selon les modalités et dispositions du Code Général de la Fonction Publique.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

QUESTIONS DIVERSES

Mr FLORENCE : « Monsieur le Maire, la presse s'est fait récemment l'écho de dysfonctionnements importants chez plusieurs prestataires de crèches privées. Il est notamment pointé la course au moins-disant, les prix proposés par ces crèches tirés vers le bas afin d'emporter les marchés publics, dans un certain nombre de cas, au détriment de la qualité d'un service et même de la sécurité des enfants.

Les entreprises « Les Petits Chaperons Rouges » et « La Maison Bleue » sont ainsi citées.

À Viroflay, selon les chiffres de février 2024 cités lors d'une réunion publique au « Cocon des familles », ces deux entreprises offrent respectivement 14 et 55 berceaux.

Sur ces 55 berceaux, la Ville a réservé 20 berceaux. Pouvez-vous nous assurer que les prix offerts ne contraignent pas ces crèches à dégrader la qualité de service et la sécurité. Quelles sont les garanties de service et de sécurité que la Ville a reçues de ces entreprises ? Pouvez-vous nous assurer que, notamment dans le cadre de la « Maison Bleue », les 20 berceaux réservés offrent une qualité au moins semblable à celle d'une crèche publique ?

Nous vous remercions pour les réponses que vous pourrez apporter à ces questions ».

Mr LEBRUN : « La question était relativement courte. Je vais faire une réponse relativement courte aussi. Il y a plusieurs garde-fous.

Je vais d'abord répondre à la dernière question interrogeant sur le fait que les berceaux réservés offrent une qualité au moins semblable à celle d'une crèche publique. La réponse est oui.

Si vous aviez rajouté « à celle d'une crèche publique de Viroflay », la réponse est non. Pourquoi ?

Parce que nous avons une qualité de service dans les crèches publiques de Viroflay qui est tout à fait exceptionnelle. Vous verrez cela lors de l'inauguration de la nouvelle crèche Jeanne Jaeger sur l'Avenue. Le personnel est enchanté et dans les autres crèches, nous avons vraiment une qualité de service, avec du personnel qui répond à l'ensemble des règles qui existent et en qualité, c'est-à-dire diplômés, non diplômés et en quantité par rapport au nombre d'enfants à garder.

Les deux garde-fous dont je voulais parler portent sur la qualité de service proposée par les crèches privées dans lesquelles nous réservons des berceaux.

La PMI (Protection Maternelle Infantile) en est un. La PMI est un service qui dépend du Conseil Départemental et qui exerce un nombre de contrôles assez importants dans l'ensemble des crèches privées.

J'évoquais ce sujet récemment avec le directeur de la petite enfance du Conseil Départemental qui me disait que cette année, il avait été amené à fermer deux crèches dans les Yvelines pour des raisons de personnel ou parce qu'elles ne respectaient pas l'ensemble des règles. Le contrôle est assez actif.

J'en profite d'ailleurs pour remercier les services de PMI qui sont très accompagnants, notamment pour la crèche Jeanne Jaeger. Ils ont été tout le long du projet accompagnants, pour s'assurer que nous faisons les choses dans les règles de l'art, mais également pour nous donner des conseils pour arriver à offrir un lieu qui soit un lieu de qualité pour le personnel et les enfants.

Le deuxième garde-fou, ce sont les parents. Je peux vous dire que lorsqu'il y a un problème quelconque dans une crèche, je le sais tout de suite, que ce soit dans une crèche publique ou une crèche privée, dans laquelle la Ville aurait des berceaux attribués.

Il y a eu l'année dernière, dans la crèche de « La Maison Bleue », un problème majeur d'inondation liée à des canalisations endommagées par des travaux de la SNCF dans la zone d'activité.

J'ai réussi à trouver un local appartenant au Département, à Porchefontaine, dans lequel la crèche a pu continuer d'exercer. Les parents étaient tout à fait contents de l'encadrement.

Lorsque la crèche est revenue sur son site, j'ai quand même eu un parent qui m'a dit : « *Attention ! Cela ne va pas du tout. Les extérieurs, c'est complètement « nazes ».* » Et je suis allé voir. Je peux vous dire que dès qu'il y a un souci, les parents savent le dire et nous sommes capables d'agir, si besoin.

Laure COTTIN, Maire adjoint en charge de la Petite Enfance, est en contact avec l'ensemble des directrices de crèches, y compris la directrice de « La Maison Bleue ». Je n'ai aucun doute sur le fait que la « Maison Bleue », même si elle est citée dans le livre « Les Ogres » ne pose aucun problème de qualité de service proposé aux Viroflaysiens.

Cela fait quelques années que la Ville réserve des berceaux à « La Maison Bleue », et nous n'avons aucun retour négatif.

Il y a aussi 4 micro-crèches privées à Viroflay qui ne dépendent pas de la CAF. Nous n'avons pas le pouvoir de regarder, ni d'attribuer des places, mais ces crèches sont aussi sous le regard de la PMI qui définit et s'assure que la réglementation et les normes sont bien respectées.

A l'avenir, si de nouvelles crèches privées s'ouvrent dans Viroflay, nous devons donner un avis sur l'ouverture de ces crèches privées dans le cadre de la loi sur le Service Public de la Petite Enfance. « Est-ce que j'ai répondu à votre question ? Je vous ai rassuré ? »

Mr FLORENCE : « Totalemment ».

Mr LEBRUN : « Quand j'entends dans la presse que des berceaux sont vendus à 4 000 ou 5 000 € à des communes, il faut comprendre que ce montant est bien en dessous du prix de revient. Une crèche ne peut pas fonctionner comme cela. Le coût d'un berceau d'une crèche est compris entre 18 000 et 19 000 €, hors recettes, ce qui représente un coût net pour la Ville aux alentours de 9 000 à 10 000 €.

Le montant d'un berceau versé par la Ville à « La Maison Bleue » est quasi le même que celui des crèches publiques.

Ceci étant, le sujet de la garde des enfants en France va être de plus en plus problématique, compte tenu de la difficulté à recruter du Personnel qualifié. Beaucoup de villes ont construit des crèches, mais ne sont pas en mesure de les remplir, du fait du manque de Personnel. Vélizy a ouvert une crèche l'année dernière et toutes les sections ne sont pas ouvertes, parce qu'ils n'ont pas réussi à recruter. A Saint-Cyr, suite à un problème avec la crèche privée « People & Baby », la Ville a été obligée de reprendre la gestion en direct de la crèche, pour des raisons de Personnel. D'autres villes ont des difficultés. A Viroflay, nous mettons tout en oeuvre pour assurer un service de qualité ».

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h05.

Affiché le 30 septembre 2024